



Meung sur Loire, le 28 novembre 2022

Information aux familles

N/Réf : BE/SY/016

Objet : Modification des tarifs de restauration scolaire et des accueils périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2023

Madame, Monsieur, Chers parents,

A compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires gérés par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire évoluent.

Bien conscients des difficultés quotidiennes rencontrées par les familles dans le contexte économique et inflationniste actuel, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire souhaite que les familles ne subissent pas, malgré la hausse généralisée des coûts, une augmentation de tarifs sur la restauration.

C'est pourquoi, le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 17 novembre 2022, l'adhésion au dispositif de la cantine à 1€, à compter du 1^{er} janvier 2023. Ce dispositif permettra aux familles, dont le quotient familial est inférieur à 899, de bénéficier d'une tarification du repas à 1€.

Les tarifs sont fonction du quotient familial de la famille. Deux autres tarifs de restauration sont appliqués, à compter du 1^{er} janvier 2023, selon votre quotient familial, dont vous trouverez ci-après la répartition.

Restauration scolaire :

Tranches de QF	Tarif
0-899	1€
900-1149	2€55
1150 et plus	3€10

Le tarif occasionnel à 5€15 ne change pas.

Nous attirons votre attention sur le fait, qu'en l'absence de communication de votre quotient familial auprès des services communautaires, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a également fait le choix de modifier les tranches de quotient familial afin de mieux tenir compte de la réalité des ressources des familles. Ces ajustements permettront ainsi à certaines d'entre elles, selon leur quotient familial, d'en voir directement les effets sur l'ensemble des dispositifs périscolaires (accueil du matin, accueil du soir, ALSH mercredi et ALSH vacances).

Le service scolaire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par mail à scolaire@ccterresduvaldeloire.fr

Les grilles tarifaires actualisées seront directement consultables sur le portail famille ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire,



Pauline MARTIN



Le Vice-Président de la Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire,



Bernard ESPUGNA